

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Jean DUBUET
M. Thierry FALCONNET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. François DESEILLE	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	Mme Lydie CHAMPION
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	M. Louis LEGRAND	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick ORSOLA	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	M. François NOWOTNY	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	

Membres absents :

M. Michel JULIEN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Alain HOUPERT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Convention Grand Dijon/Mission Locale - subvention 2016

Le Grand Dijon, depuis 2003, s'est engagé dans le développement d'outils afin de renforcer l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées.

Dans le cadre du reconventionnement de la Maison de l'Emploi et de la Formation pour la période 2016-2021, qui a intégré l'Agence de Développement Économique de la Communauté Urbaine en tant que membre constitutif du GIP, le mode d'organisation de la politique insertion, emploi, formation a pu être défini de manière partenariale avec l'Unité Territoriale de la DIRECCTE pour l'Etat et Pôle Emploi.

Ainsi, il a été rappelé la nécessité de s'appuyer sur les outils territoriaux en favorisant leur complémentarité avec l'offre de service de Pôle Emploi.

Dans ce cadre, le Grand Dijon souhaite soutenir la structure Mission Locale à hauteur de 120 000 € au titre de la convention jointe à la présente délibération.

L'offre de service de la Mission Locale vise à répondre à la globalité des problématiques des jeunes par une approche de proximité organisée sur l'agglomération via 11 antennes et 2 permanences.

La Mission Locale mobilise ainsi les mesures pour l'emploi, la qualification et la formation des jeunes et a développé une offre de proximité auprès du monde de l'entreprise.

Cette dernière action s'est particulièrement développée dans le cadre de l'expérimentation du dispositif Garantie Jeunes sur le territoire du Grand Dijon.

Le Grand Dijon a soutenu la mise en place du dispositif Garantie Jeune qui a fortement mobilisé la Mission locale dans sa phase de mise en œuvre, celle-ci poursuit son engagement dans la phase de consolidation et de renforcement du dispositif.

L'action de la Mission Locale a permis en 2015 d'assurer une activité sensiblement équivalente à celle de 2014, avec des réserves émises sur les statistiques 2015* par l'ensemble du réseau des Missions Locales compte tenu du changement de logiciel en cours d'année et des difficultés qu'il a généré :

Au titre de la mission accueil- accompagnement :

- réception de 2054 jeunes en premier accueil, dont 14 % domiciliés sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville ;

- accompagnement de 5099 jeunes en entretien dont 961 issus des quartiers « politique de la ville » (soit 19 %).

Au titre de la Garantie Jeunes, la mise en place, en mai 2015, avec un objectif de 300 entrées :

- instruction de 222 dossiers ;
- admission de 176 jeunes dans le dispositif, dont 38 issus des QPV ;
- 227 mises en situations professionnelles et d'emploi (CDI, CDD, stages, alternance).

Dans ces conditions et au regard de ces spécificités, il est attendu de la Mission Locale, pour l'année 2016, de mettre l'accent sur les axes suivants :

- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des publics avec un travail spécifique pouvant être conduit en direction des publics des quartiers prioritaires, tout en garantissant la couverture territoriale actuelle ;

A ce titre, il est attendu la poursuite de la collaboration à l'expérimentation « passerelles vers l'emploi », en direction des jeunes des quartiers en rupture avec les dispositifs de droit commun, animée par l'Acodège et la participation aux coordinations emploi animées par les cinq communes (Chenove, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant) ;

- la contribution aux actions territoriales et aux dispositifs tels que 100 chances-100 emplois, les clauses sociales d'insertion, dans l'objectif d'articuler et de mailler les offres en adéquation avec les besoins des publics ;

Sur cet aspect, outre la prescription des publics, il est attendu le maintien de l'effort en cours dans la mobilisation du dispositif des emplois d'avenir avec Pôle Emploi ;

- le partenariat renforcé avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais afin d'effectuer pour 2016 des préconisations sur des interventions prioritaires pouvant être conduites par le Grand Dijon, notamment lors d'explorations vers les entreprises ;

- la poursuite de l'animation de la plateforme mobilité de l'arrondissement dijonnais et le développement d'actions destinées à l'autonomie de déplacement durable des publics pour l'accès à l'emploi.

Pour répondre notamment à ces objectifs, la Mission Locale va pouvoir s'appuyer sur une réorganisation territoriale mise en œuvre en 2015, avec l'objectif de favoriser le suivi du travail de proximité et de garantir une plus grande réactivité de ses interventions, en prenant en compte le zonage du Contrat de ville.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2016 de 120 000 € à la Mission Locale ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2016.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 21 PROCURATIONS